



Wàs nejs im GTR ?

Quoi de neuf au GTR ?

EDITORIAL

En ce début d'année je tiens tout d'abord à vous présenter nos meilleurs vœux. Que l'année 2025 soit riche en évènements réjouissants et vous garde en bonne santé.

Je vous remercie également chaleureusement pour la confiance que vous faites aux membres du comité.

La nouvelle saison, marquée par un programme beau et bien étoffé, est promesse de bons moments. Autant de joie et de bonne humeur en perspective !

Si vous souhaitez soutenir des associations lors de vos représentations, je vous rappelle que notre partenariat avec le CEED est toujours d'actualité. La prochaine soirée à son profit est prévue le 14 mars 2025. Plus de détails dans les pages suivantes.

Veuillez noter que le Festiv'Alsace Jeunes à Sélestat, se déroulera le 11 mai prochain. Vous trouverez la fiche d'inscription en pièce jointe.

Sachez enfin, qu'une convention de partenariat avec l'association *Heimetsproch ùn Tràdition* a été signée lors de la soirée débat du 28 novembre 2024 à Colmar. Cette convention, en pièce jointe, est soutenue par la CEA et l'OLCA.

Monsieur Bierry, présent à la soirée, a annoncé que l'année 2025 sera l'année du bilinguisme. Différentes manifestations sont programmées dans ce cadre.

L'ensemble des membres du comité se joint à moi pour vous souhaiter à vous toutes et tous, aux membres de vos troupes et à vos familles, une merveilleuse année 2025.

Que tous vos souhaits se réalisent.

Mir wensche ejch e glecklisches nejes Johr.

Brigitte Moog.

CONVENTION HEIMETSPROCH ÛN TRÀDITION / GTR

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre les associations

HEIMETSPROCH ÛN TRÀDITION

et

LE GROUPEMENT DE THEATRE DU RHIN

Entre les soussignés

L'ASSOCIATION HEIMETSPROCH ÛN TRÀDITION –

Inscrite au Registre des Associations du Tribunal de Proximité de Sélestat - RA Volume XIV n° 30.

Ayant siège à 67600 SELESTAT – Prelatehof –

Représenté par son président Rémy MORGENTHALER, dûment habilité à l'effet des présentes.

ci-après désignée HEIMETSPROCH

d' une part,

et

LE GROUPEMENT DE THEATRE DU RHIN –

Ayant siège à 68200 MULHOUSE – 147 rue Aristide Briand.

Représenté par sa présidente Brigitte MOOG, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée GTR

d' autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

1°/ HEIMETSPROCH ÛN TRÀDITION a pour objet d'apporter toute contribution active et efficace au maintien et à la pérennité de notre langue régionale tant sous sa forme dialectale alémanique ou francique dite « Elsassisch », « Elsasserditsch », « Fränkischditsch » ou « Lothringer Plàtt » que sous sa forme écrite, l'allemand standard dit « Hochdeutsch », et de mettre tout en oeuvre pour en promouvoir et favoriser l'accès et sa vitalité, pour en assurer un nouvel essor à tous les niveaux de la vie de notre « Landel » et au-delà, afin de lui donner à s'épanouir dans l'espace privé et en public.

2°/ Le GROUPEMENT DE THEATRE DU RHIN a pour mission de promouvoir la sauvegarde ainsi que la promotion du théâtre alsacien afin de perpétuer la richesse de la langue.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de collaboration entre les parties, dans le cadre de la mise en place d'une structure sous la forme d'une ACADEMIE DE LA LANGUE ET DU THEATRE devant intégrer le futur Office Public créé sous l'égide de la Collectivité Européenne d'Alsace avec siège à Strasbourg, Hôtel du Département – Place du Quartier Blanc à 67000 STRASBOURG.

ARTICLE 2 : Engagements des partenaires

2.1 Les associations s'engagent à une collaboration active dans le but de la sauvegarde et de la pérennité de la langue historique, dite langue régionale ou dialectes régionaux pratiqués en Alsace, et tout particulièrement les parlers alémanique et francique tels qu'ils se pratiquent dans leurs zones linguistiques nonobstant toute frontière nationale, administrative ou politique.

2.2 Chacune des deux associations désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant à qui elle donne pour mission de la représenter dans l'intérêt commun et particulier à l'entité qui lui donne mandat.

2.3 Les délégués respectifs des associations partenaires auront pour mission d'instruire les activités en rapportant les débats, dispositions et décisions de chaque conseil d'administration ou comité de leur association partenaire. En marge de la représentativité aux instances assurant l'administration et la gestion de l'Office Public, et plus précisément de l'Académie, lesdites associations définiront en leur sein les actions spécifiques et manifestations à entreprendre en commun. Les délégués feront lien utile avec le souci de voir l'activité commune répondre aux engagements, ambitions et objet de leur association respective. Ils obtiendront l'aval, le cas échéant informeront l'instance associative, en tous cas le président ou la présidente de leur association des projets, activités et engagements du collectif.

ARTICLE 3 : Finances - Gestion

3.1 En cas de mise en place d'un budget commun spécifique nécessaire à une activité particulière visée par la convention ou d'un budget global pour la gestion du collectif, celui-ci sera géré par l'une des trésoreries des associations faisant l'objet du partenariat et ce en marge du budget trésorier de chacune des deux entités associées.

3.2 Les associations présenteront, des demandes communes de subventions destinées aux activités liées directement par la convention, celles-ci pourront être bénéficiaires d'aides financières sous toutes formes légales.

3.3 La comptabilité de gestion des moyens ainsi mis à disposition des projets communs ou de l'activité continue dans le cadre de la convention sera confiée à la trésorerie de l'une ou de l'autre des deux associations qui aura pour mission d'ouvrir des comptes spécifiques. Toute dépense sera obligatoirement et explicitement engagée de pair par un délégué de chaque association. Un bilan semestriel de cette gestion sera transmis à la trésorerie de l'association partenaire.

3.4 En aucun cas, l'une ou l'autre des associations liées par la présente convention ne pourra disposer pour ses autres activités, de fonds destinés aux activités communes visées par la présente convention.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature et se prolongera par tacite reconduction annuelle jusqu'à la dénonciation de l'une des deux parties.

ARTICLE 5 : Evaluation du partenariat

5.1 Au terme annuel de la Convention, un rapport synthétisant le bilan des travaux menés sur la durée du partenariat et les perspectives que ceux-ci auront ouvertes sera établi. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

5.2 Les associations partenaires s'engagent à intégrer l'activité et, le cas échéant le budget, émanant de la présente convention à leur Assemblée Générale Annuelle afin d'en obtenir l'approbation de ses membres respectifs.

ARTICLE 6 : Liquidation

Au terme de la présente convention, le résultat financier sera intégré dans les budgets des entités associées pour moitié à charge ou au bénéfice de chacune.

ARTICLE 7: Litiges

La présente Convention est régie par le droit français.

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal Judiciaire de Colmar.

La présente convention comporte trois pages.

Rémy MORGENTHALER

Brigitte MOGG

Président de Heimetsproch à Tradition

Présidente du G.T.R.

SOIREE SPECTACLE SOLIDAIRE AU CEED

VENDREDI 14 MARS



C'est quoi, le CEED ?

Face aux estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé concernant la progression inquiétante du diabète dans le monde, le Professeur Michel PINGET a créé en 1991 une structure de recherche et d'innovation unique, le **CENTRE EUROPEEN D'ETUDE DU DIABETE**.

Le **GTR** soutient chaque année cette recherche en organisant une soirée spectacle dans l'amphithéâtre du lieu. Cette année, la soirée sera animée par **Yves GRANDIDIER** et la troupe du cabaret bilingue la «**BUDIG**». L'entrée est libre et sans réservation.

Horaires :

- possibilité de visite guidée du laboratoire à partir de 18h30.
- spectacle à 20 h.

Et petite restauration sur place.

Adresse du lieu et accès : Boulevard René Leriche 67200 STASBOURG. Enceinte de l'hôpital de HAUTEPIERRE. Tram A ou D. Parking privé sur place.

VENEZ NOMBREUX !

COSTUMES

Mme Sandrine BROBECK d'ENSISHEIM (68), propose une certaine quantité de vêtements et accessoires pour agrémenter vos tenues de spectacle.

Contact : sandrine.brobeck@gmail.com

Plan de formation 2025

Permettez-moi d'abord de vous présenter, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux de bonne santé et de bonheur, pour la nouvelle année. Mes meilleurs vœux aussi pour votre troupe et pleine réussite dans votre saison théâtrale.

Pour ce qui concerne nos actions de formation, il n'est pas trop tard pour vous inscrire à l'une des formations qui vous sont proposées pour ce printemps 2025.

Je vous rappelle :

- le **1^{er} mars 2025** : Initiation au maquillage à l'Ecole Candice Mack à STRASBOURG
- le **8 mars 2025** : Perfectionnement - maquillage à l'Ecole Candice Mack à STRASBOURG
- les **15 et 16 mars 2025**: Mise en scène, dans une salle restant à définir
- les **29 et 30 mars 2025** : Jeu d'acteurs à HOCHFELDEN
- le **26 avril 2025**: Son et lumière dans une salle restant à définir

A l'exception de la formation de « jeu d'acteurs » qui est quasiment complète, il reste des places disponibles pour tous les autres stages.

Je me permets aussi de vous solliciter pour la mise à disposition d'une salle pour les deux formations pour lesquelles je n'ai pas encore trouvé de point de chute : mise en scène et son-lumière. Merci de votre collaboration.

Si l'un ou l'autre membre de votre troupe est intéressé par l'une de ces formations n'hésitez pas à me faire parvenir la fiche d'inscription accompagnée de votre règlement, à mon adresse postale

Marcel SIFFERLIN, 25 Rte de Neuve-Eglise 67220 DIEFFENBACH-AU-VAL

Tél 07.77.77.75.31. Email marcel.sifferlin@sfr.fr

Bien cordialement.



**Grosser Erfolg im neje
Johr !**

**Ûn vergasse nit, làche
isch g'sünd !**

STAGE DE MAQUILLAGE

Objectif	Acquérir/perfectionner les techniques de maquillage
Public	Personnes chargées du maquillage au sein des troupes.
Durée	1 jour par stage
Dates	Samedi 01 Mars 2025 et 08 Mars 2025
Horaires	de 9 H 30 à 17 H (Arrivée 9h15 pour le petit café du matin 😊)
Prix	80 € (membres affiliés) – 90 € (autres personnes)
Lieu	Ecole de Maquillage Candice Mack 20, rue Adolphe Seyboth 67000 Strasbourg
Organisateur	GROUPEMENT DE THÉÂTRE DU RHIN
Contact	SIFFERLIN Marcel, responsable du plan formation 07 77 77 75 31 marcel.sifferlin@sifr.fr

**Pour le stage de perfectionnement, merci de préciser la technique dans laquelle vous souhaitez vous perfectionner (vieillessement, rajeunissement, etc...)*

GROUPEMENT DE THÉÂTRE DU RHIN - Mulhouse

FICHE D'INSCRIPTION STAGE DE MAQUILLAGE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
Email : Tél :
Date de naissance:.....
Membre de la troupe :
Lieu:.....

désire s'inscrire au stage suivant:

☐ Maquillage initiation : le 1 Mars 2025

☐ Maquillage perfectionnement: le 8 Mars 2025

** Je voudrais me perfectionner dans:*

Ci-joint un chèque de €
à l'ordre du Groupement de théâtre du Rhin
(encaissé lors de l'ouverture du stage)

Fait à le 2024

Signature :

FORMATION MISE EN SCÈNE

FICHE D'INSCRIPTION
FORMATION MISE EN SCÈNE

Public Formation ouverte à tous les membres des troupes affiliées.

Durée 1 week-end

Dates Les 15 et 16 Mars 2025

Horaires 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H

Prix 120 €

Lieu à définir

Intervenant Luc GRADOZ metteur en scène.

Organisateur GROUPEMENT DE THÉÂTRE DU RHIN

Contact SIFFERLIN Marcel, responsable du plan formation

Tél 07 77 77 75 31 marcel.sifferlin@sifr.fr

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse:.....

Email:.....Tél:.....

Date de naissance :.....

Membre de la troupe :

Lieu :.....

désire s'inscrire au stage suivant :

☐ Mise en scène :

Ci-joint un chèque de 120 €
à l'ordre du Groupement de théâtre du Rhin
(encaissé lors de l'ouverture du stage)

Fait à le 2024

Signature :

FORMATION « JEU D'ACTEURS »

Objectifs

Aborder les thèmes suivants :

- Échauffements. Pourquoi ?
- Le travail de comédien
- Travaux sur les textes proposés avant le stage
- Si le temps le permet, travail d'impro

Participation

Le stage est ouvert à l'ensemble des membres des troupes.

Prix

120 €

Lieu

Hochfelden

Date

29 et 30 Mars 2025

Intervenant

Luc GRADOZ, metteur en scène

Contact

Marcel SIFFERLIN, responsable du plan de formation
Tél 07.77.77.75.31 - marcel.sifferlin@sfr.fr

GROUPEMENT DE THÉÂTRE DU RHIN - MULHOUSE

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION JEU D'ACTEURS

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Email :Tél :

Date de naissance :

Membre de la troupe :

Lieu :

Désire s'inscrire au stage

☐ Jeu d'acteur des 29 et 30 mars 2025

Ci-joint un chèque de €

à l'ordre du Groupement de Théâtre du Rhin

(encaissé lors de l'ouverture du stage)

Fait à le 2024

Signature :

GROUPEMENT DE THÉÂTRE DU RHIN - Mulhouse

FICHE D'INSCRIPTION

Sensibiliser à la lumière et au son.

Lumière:Explications de base Explications d'un réseau de lumière-
Comment construire une conduite -

Sonorisation: Le réseau son-De la prise de son à la restitution-

Comment construire une conduite-

Formation ouverte à tous.

1 jour / 7 heures

samedi 26 avril 2025

Horaires
de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H

90 €

à définir

Christian PEUCKERT, Régisseur Général de spectacles,

GROUPEMENT DE THÉÂTRE DU RHIN

SIFFERLIN Marcel, responsable du plan formation

07 77 77 75 31 marcel.sifferlin@sfr.fr

.....

.....

.....

Email : Tél :

Publication :.....

de la troupe :

.....

désire s'inscrire au stage suivant :

☐ Formation Son et Lumière : le 26 avril 2025

Ci-joint un chèque de 90€ à l'ordre du Groupement de théâtre du

(encaissé lors de l'ouverture du stage)

Fait à le 2024

Signature :

LIVRETS ENREGISTRES EN BIBLIOTHEQUE - JANVIER 2025

N°	Titres	Genres	Durée	Décor	Edition	Auteur	Adapté de	Actes	Acteurs	H	F	E	Fig	SACD
3065	MINER MÄNN ISCH ZE VERLEHNE	Comédie	2h00	1	2024	CLAUDY V. SCHWYZ		3	11	3/7	3/8			NON
3066	MINER MÄNN ISCH ZE VERLEHNE	Comédie		1	2024	CLAUDY V. SCHWYZ		3	9	5/3	6/3			NON
3067	OUT OF ELSÄSS	Comédie		1	2024	RAPP DENIS		3	6	6				NON
3068	DASS VERSTRAHL	Comédie	1h45	1		RAPP DENIS	GUYOT SEBASTIEN	3	10	4	6			NON
3069	AS LABT EN D'R MAIRIE	Comédie	2h00	1	2024	HURLER JOSIANE		2	12	4	7	1		OUI
3070	AS KNALLT !	Comédie		1	2024	ACKER J.P.		3	9	4	5			OUI
3071	FER A FRANKA SCHNAPS	Comédie		1	2020	ACKER J.P.		3	11	6	5			OUI
3072	D'R OOSTERHAS KUMMT	Comédie		1	2024	RAPP DENIS	POIRET JEAN	4	8	3	5			NON
3073	O.G.M. IM PFEFFERMINZ THE	Comédie		2	2024	SCHITTER CLARISSE		3	13	7/6	6/7			NON
3074	FERNSEH NACHRECHTA	Sketch enf/ado		1	2024	KEIFLIN GERARD		1	10/15	2/8	5/10			NON
3075	GROSSA PFÄNN VUM HOTEL KENIG	Comédie		1		RAPP DENIS		3/4	10	5	5			NON
3076	ÄRIGST HETZ EN OWERSCHÄTAHEIM	Comédie		1		RAPP DENIS	A.TESSON/D.BRIAND	3	13	7	6			NON
3077	AS LÄUFT NIT IMMER WIE G'SCHMIERT !	Comédie		1	2024	CLAUDY V. SCHWYZ		3	8	4/3	4/5			NON

FICHE d'INSCRIPTION de PRINCIPE

FESTIV'ALSACE JEUNES 2025

DIMANCHE 11 MAI 2025
à SELESTAT - TANZMATTEN

Nom de la Troupe :

et correspondant :
de la troupe de jeunes :

N° téléphone :

E-mail :

Titre de la pièce ou du sketch :

Auteur :

Nombres d'acteurs :

Tranche d'âge (maxi 18 ans) :
(La présence sur scène de deux acteurs majeurs est tolérée)

Nombre d'actes ou tableaux :

Durée de la pièce ou du sketch : Durée de la mise en place du décor
(maximum ½ heure)

Décors simples souhaités :

OBSERVATIONS :
.....
.....
.....
.....

Possibilité de petite restauration sur place
(La nature sera précisée ultérieurement)

Date et signature :



A renvoyer au plus tard le 10 Mars 2025 !





MODALITES PRATIQUES

DU FESTIV'ALSACE JEUNES 2025



Participation :

Elle est proposée aux troupes de théâtre dialectal ayant une troupe de jeunes et dont l'âge se situe entre 6 et 18 ans. Chaque troupe peut présenter, un ou plusieurs groupes, avec des pièces en 1 acte d'une durée de 30 minutes (maximum).



Forme :

Le festival est organisé sous la forme de rencontres, sans jury, ni classement. Il est important, en effet, pour les jeunes, pratiquant le dialecte alsacien, de se sentir encouragés dans leurs activités.



Récompense :

A l'issue des représentations, il est délivré un diplôme et un cadeau souvenir à chaque participant. Par ailleurs, il est prévu que chaque troupe reçoive un souvenir de la manifestation.

A titre d'encouragement, chaque participant se verra offrir gracieusement une boisson et un sandwich.



Auteurs :

De nombreuses pièces présentées sont l'œuvre d'auteurs présents au festival, invités sur scène.

Les jeunes peuvent ainsi faire connaissance avec l'auteur de leurs pièces, ce qui est très valorisant.



Responsabilité :

L'ensemble de l'organisation est placé sous l'entière responsabilité du Groupement qui est assuré pour les responsabilités civiles. Néanmoins, chaque association doit avoir un contrat particulier couvrant sa propre responsabilité pour ses membres participants au FESTIV'ALSACE.



Autorisations des parents :

Sauf avis contraire des parents des enfants participants au FESTIV'ALSACE 2025, le Groupement de Théâtre du Rhin s'autorise à utiliser et à publier les photographies sur lesquelles ils apparaissent, au profit de la presse et du site internet du GTR.



Motivation :

Ce Festival permet aux jeunes de s'exprimer sur les planches mais aussi de rencontrer d'autres troupes.



Des informations complémentaires seront communiquées aux troupes inscrites avant la confirmation du programme.